



Déployer les formations « Echafaudages R408 et/ou R457 de l'Assurance Maladie - Risques Professionnels / INRS

Dans le cadre de l'habilitation Echafaudages, cette journée d'information doit obligatoirement être suivie par les futurs formateurs

Public

Formateurs, rattachés à un organisme de formation ou à une entreprise souhaitant rentrer dans le dispositif d'habilitation Assurance-Maladie Risques professionnels « Echafaudages ».

Pré requis

Afin d'être reconnu formateur **Echafaudages R408 et/ou R457**, le formateur devra répondre à un ensemble de pré-requis (voir document de référence : www.inrs.fr)

L'activité de formateur reconnu **Echafaudages R408 et/ou R457** ne peut s'exercer que sous la responsabilité d'un organisme de formation ou d'une entreprise habilité(e) par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels / INRS. L'habilitation de l'organisme de formation ou de l'entreprises est obligatoire pour la mise en œuvre de formations **Echafaudages R408 et/ou R457**.

Objectif

Avoir les éléments afin de déployer les formations « Echafaudage » de l'Assurance Maladie-Risques Professionnels / INRS conformément aux cahiers des charges.

Contenu

L'habilitation des organismes de formation et des entreprises :

- La démultiplication (engagements réciproques),
- Le cahier des charges,
- Forprev.

Les formations « Echafaudages »

- Le contexte (les recommandations R408 et R457...)
- Les documents de références (sinistralité, enjeux, notions de situations dangereuses...)
- Les formations échafaudages
- Les outils des services prévention (AFS...)

Nombre de stagiaires :

15 stagiaires maximum

Méthodes pédagogiques

Exposés
Echanges

Durées

1 jour (soit 7 heures)

Validation

A l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de présence, leur permettant de se présenter au test d'évaluation des acquis « Formateur Echafaudages R408 et/ou R457 de l'Assurance Maladie-Risques Professionnels / INRS »

Modalités d'inscription

Formation réalisée à l'INRS.

Consulter le catalogue sur : <http://www.inrs.fr/services/formation/calendrier.html>

